



## Renouvellement d'un CDD suite à un salarié licencié

Par **PEREIRA Bruno**, le **12/06/2017** à **16:10**

Bonjour,  
je bénéficie depuis le 1er décembre d'un CDD en remplacement d'un salarié. Au 7 juin, ce salarié est licencié pour inaptitude ce qui met fin à mon CDD.  
Cette société ferme et met tous ses salariés en congés du 20 juillet au 20 août. En conséquence, elle entamera une campagne de recrutement simplement en septembre. Elle a le désir de me garder jusqu'au 20 juillet mais il semble que juridiquement cela pose problème et que nous ne rentrons pas dans les conditions d'un renouvellement. Est-il possible de trouver une solution dans la mesure où chaque partie serait en accord sur ce renouvellement de CDD jusqu'à la période des vacances.  
Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **12/06/2017** à **16:30**

Bonjour,  
Effectivement, le CDD de remplacement ne peut pas être renouvelé puisque la personne remplacée n'est plus là, vous ne pouvez donc pas la remplacer.  
Il n'existe, à priori, plus de motif valable pour un nouveau CDD. Il existe bien le motif du CDD en attendant l'arrivée d'un salarié recruté en CDI, mais ce n'est pas non plus votre cas puisque le recrutement n'est pas encore fait.  
Le plus simple dans votre cas serait que l'employeur vous recrute directement en CDI...

Par **P.M.**, le **12/06/2017** à **17:40**

Bonjour,  
Effectivement, rien n'empêche l'employeur de vous embaucher en CDI et d'y prévoir la période de fermeture de l'entreprise...